

### Le multi-spécialiste de l'habitat

□ Promotion Immobilière

□ Agence Immobilière

□ Terrains à bâtir

□ Gestion Locative

□ Maisons Individuelles

□ Syndic de Copropriété







Retrouvez nos annonces immobilières directement sur votre smartphone.

SAS au capital de 40 000 €. SIRET 338 902 877 00012. APE 6832 A

Cartes professionnelles n°645 G - Garantie financière : Galian, 89 rue de la Boëtie - 75008 Paris

Juin 2014. Document non contractuel. Prix à titre indicatif pouvant évoluer sans préavis.

Sur la base d'une TVA à 20% - Garanties réservées aux locaux à usage d'habitation / voir conditions au cabinet.



# Gérer votre patrimoine en toute simplicité

Pack Tranquillité

Pack Sécurité







## Simplifiez-vous la vie : confiez-nous la gestion de vos biens!

2 packs au choix garanties par un spécialiste de la gestion locative sur Nantes depuis 1970.





### **Honoraires de Gestion**

- Les relations avec vos locataires (interlocuteur unique),
- L'encaissement des loyers et charges, le suivi des règlements et les relances locataires,
- L'augmentation des loyers suivant l'indice INSEE I.R.L.,
- Le suivi de la réglementation et sa mise à jour permanente,
- · La régularisation des charges locatives,
- Suite aux états des lieux de sortie, la restitution du dépôt de garantie au locataire et les retenues éventuelles en votre faveur (travaux,...),
- Le paiement des charges de copropriété,
- L'édition de votre compte rendu de gérance et le versement des loyers chaque mois (déduction faite des honoraires de gestion, des charges de copropriété,...),
- L'état préparatoire pour votre déclaration de revenus fonciers,
- La gestion des éventuels sinistres (dégâts des eaux,...),
- La commande et le suivi de la **bonne exécution** des **travaux** pour la pérennité de votre patrimoine immobilier (avec une participation de 3,5% des montants TTC des travaux),
- La mise en œuvre de vos diagnostics techniques

(Diagnostics de Performance Energétique, plomb, réglementation gaz, électricité,...).

soit 7,11 % HT

8,50 % TTC des sommes encaissées



En complément du Pack Tranquillité, vous bénéficiez

d'une Garantie des Loyers Impayés ®

• Les loyers impayés et les frais de procédure

(sans franchise et pour une durée illimitée et un montant maximum de 80 000 € par sinistre),

• Les détériorations immobilières

(au moment du départ du locataire - plafond : 8 000 € par sinistre),

• La protection juridique

(plafond de 5 000 € par sinistre - seuil d'intervention de 230 €).

soit 9,11 % HT

10,50 % TTC des sommes encaissées

#### **Honoraires de Location**

Conformément à la réglementation, des honoraires de location s'ajoutent en cas de changement de locataire. Ces honoraires comprennent :

- La recherche et la sélection de votre futur locataire (sérieux, solvabilité,...),
- L'établissement de l'état des lieux d'entrée,
- La rédaction du contrat de location et des engagements de caution si besoin.

Le montant de ces honoraires s'élèvent au 01/02/2013 à : 6 % TTC du loyer annuel + 140 € TTC de frais de dossier. Cette somme est à la charge du propriétaire.

Le locataire aura le même montant à régler conformément à la réglementation en vigueur.